

DÉCISION N° 9/2001
du 21 novembre 2001

du comité mixte institué par l'accord de reconnaissance mutuelle conclu entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique relative au retrait d'organismes d'évaluation de la conformité des annexes sectorielles sur les équipements de télécommunications et sur la compatibilité électromagnétique

(2002/289/CE)

LE COMITÉ MIXTE,

vu l'accord de reconnaissance mutuelle conclu entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique, et notamment ses articles 9 et 14,

considérant que le retrait d'un ou de plusieurs organismes d'évaluation de la conformité d'une annexe sectorielle doit reposer sur une décision du comité mixte,

DÉCIDE:

1. L'organisme d'évaluation de la conformité indiqué dans l'annexe A est retiré de la liste des organismes figurant dans la colonne «Accès américain au marché communautaire» de la section V de l'annexe sectorielle sur les équipements de télécommunications.
2. L'organisme d'évaluation de la conformité indiqué dans l'annexe B est retiré de la liste des organismes figurant dans la colonne «Accès communautaire au marché américain» de la section V de l'annexe sectorielle sur la compatibilité électromagnétique.
3. Les parties continuent à accepter les résultats des procédures d'évaluation de la conformité éventuellement effectuées par les organismes mentionnés dans les annexes A et B avant la présente décision, sauf décision contraire d'une autorité réglementaire ou d'une partie, justifiée par des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement ou par le non-respect d'autres prescriptions de l'annexe sectorielle applicable.
4. La présente décision, établie en double exemplaire, est signée par les représentants du comité mixte autorisés à agir au nom des parties aux fins de la modification de l'accord. Elle prend effet à la date de la dernière signature.

Washington D.C., le 15 novembre 2001.

Bruxelles, le 21 novembre 2001.

Au nom des États-Unis d'Amérique
Catherine NOVELLI

Au nom de la Communauté européenne
Robert MADELIN

Annexe A

Organisme d'évaluation de la conformité américain retiré de la liste des organismes figurant dans la colonne «Accès américain au marché communautaire» de la section V de l'annexe sectorielle sur les équipements de télécommunications

Integrity Test & Design, an Entela Company

37-7 Ayer Road
Littleton, Massachusetts, 01460
USA
Tél. (1-616) 247 05 15
Fax (1-616) 247 75 27

Annexe B

Organisme d'évaluation de la conformité communautaire retiré de la liste des organismes figurant dans la colonne «Accès communautaire au marché américain» de la section V de l'annexe sectorielle sur la compatibilité électromagnétique

BULL SA

BP 20845
357, avenue du Général Patton
F-49008 Angers Cedex
Tél. (33) 2 41 73 75 11
Fax (33) 2 41 73 74 74
